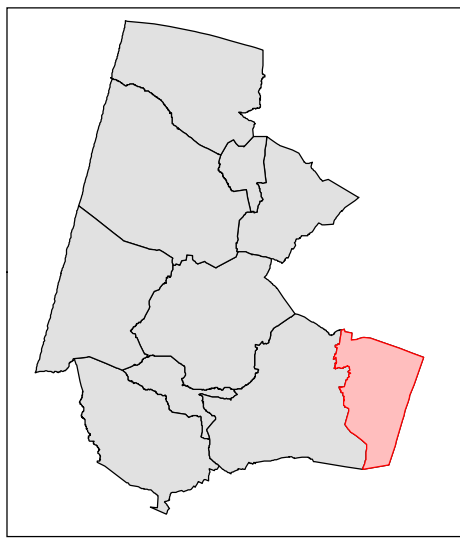


5.9a Zonage

Taller

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 30/06/2025



Légende

Type de zone

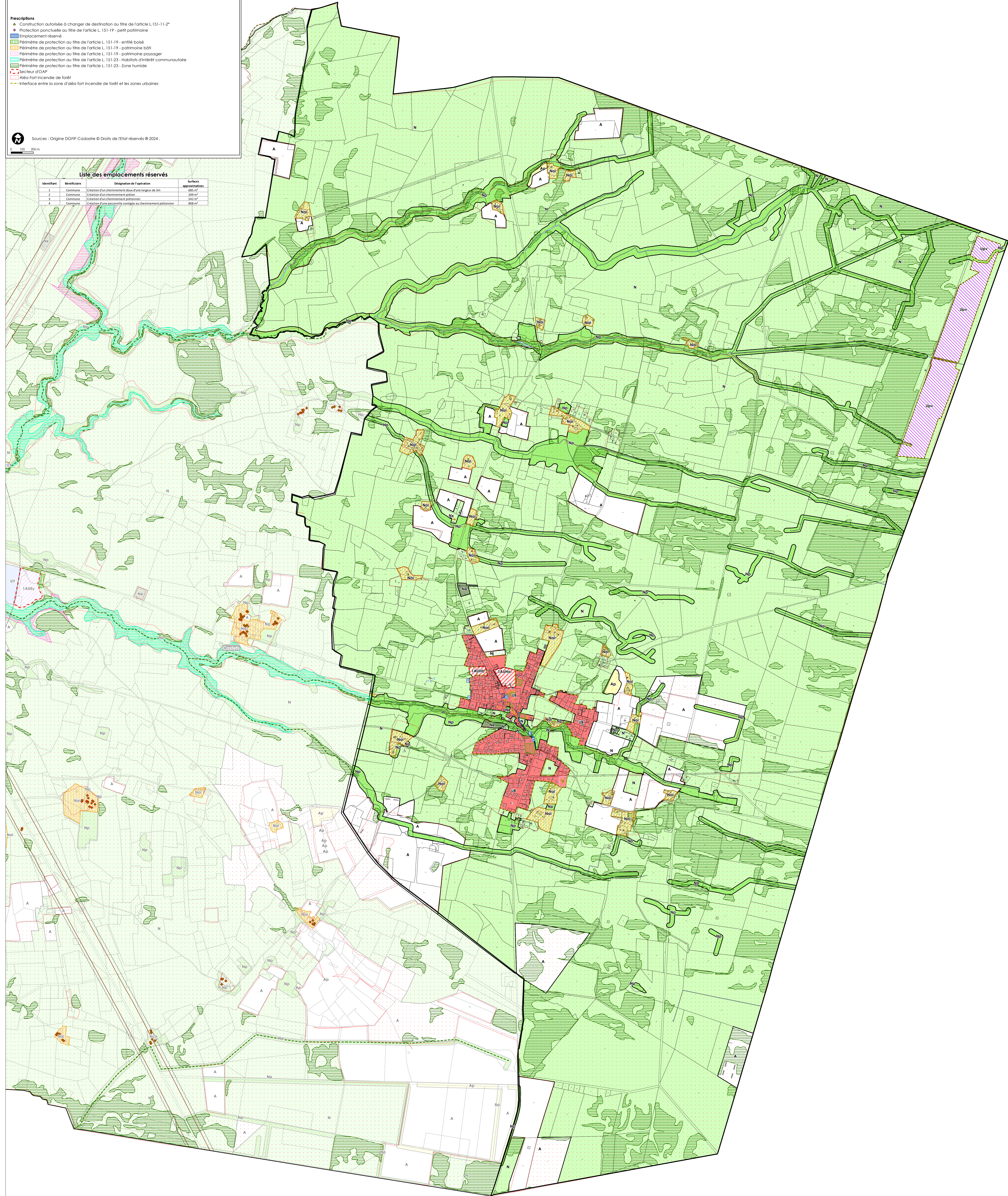
A	NaI	Nj	UB; UBa; UBs; UBh; UBI
 Ap	 Np	 Nx; Ny	
1AUHα+; 1AUHα-; 1AUHb; 1AUHm; 1AUHs	N	Ne	Upv

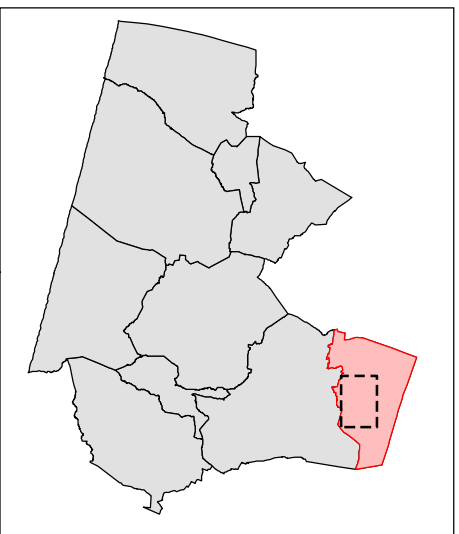
Prescriptions

- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- ▲ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Habitats d'intérêt commun
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Zone humide
- Secteur d'OAP
- Aléa Forêt incendie de forêt
- Interface entre la zone d'aléa Forêt incendie de forêt et les zones urbaines

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024

Identifiant	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'un cheminement doux d'une largeur de 3m	685 m ²
2	Commune	Création d'un cheminement piéton	209 m ²
3	Commune	Création d'un cheminement piétonnier	542 m ²
4	Commune	Création d'une passerelle contigüe au cheminement piétonnier	808 m ²





5.9b Zonage

Taller

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 30/06/2025

Légende

Type de zone

IAUH+;	A	Nai	Nj
IAUH+; IAUHb;	Ap	Np	Nc; Ny
IAUH+; IAUHs;	N	Ne	UB; UBa; UBs;
		Ubh	UB

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Zone humide
- Secteur d'OAP
- Aléa Fort incendie de forêt
- Interface entre la zone d'alea fort incendie de forêt et les zones urbaines

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024.

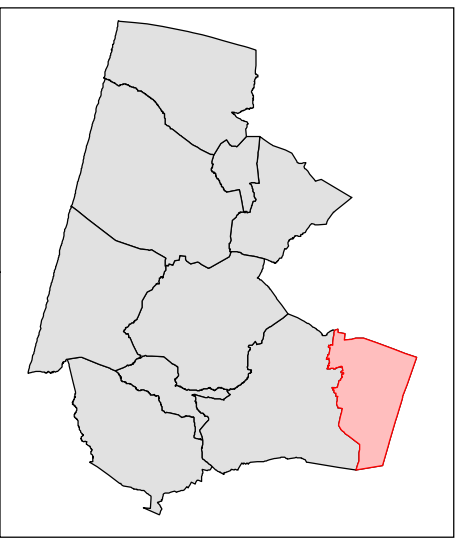
Liste des emplacements réservés

Identifiant	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'un cheminement doux d'une largeur de 3m	885 m²
2	Commune	Création d'un cheminement piéton	209 m²
3	Commune	Création d'un cheminement piétonnier	543 m²
4	Commune	Création d'une passerelle contigue au cheminement piétonnier	808 m²

5.9c Plan Risques

Taller

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 30/06/2025



- Risques**
- Aléa Fort Incendie de forêt
 - Interface entre la zone d'Aléa fort Incendie de forêt et les zones urbaines
 - Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de crue

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024.